

## L'ÉCOLE ET LA FORMATION DES TRAVAILLEURS

Dans son récent article " De quelques-uns des problèmes qui se posent à la croisée des chemins " FREINET cite abondamment l'article de Monsieur LANDUCCI, président de la Société Kodak-Pathé sur " l'orientation de l'enseignement dans la société moderne "

Dans cet article, nous relevons : " Un homme doit posséder (...) un certain nombre de qualités qui lui permettent d'utiliser ses connaissances au mieux et de s'intégrer dans un milieu de travail. "

Cette nécessité, pour le travailleur, de s'intégrer dans un milieu propre à sa profession, me semble d'une importance primordiale. Or l'École ne développe trop souvent que des qualités intellectuelles axées sur la seule connaissance qui laissent le jeune travailleur désarmé devant les difficultés qu'il rencontre en abordant son métier. Ce problème a été entrevu et parfois même résolu dans certains milieux mais trop souvent à des fins d'intérêt, soit en vue d'accroître la rentabilité de l'entreprise ( et non par souci d'améliorer la condition du travailleur ), soit afin de maintenir à la profession certains privilèges. C'est ainsi que certains cadres élevés reçoivent une formation que nous pourrions qualifier de " mondaine " afin de tenir leur place au sein d'une société " aristocratique ".

Ainsi, l'École Populaire, en laissant le futur travailleur démuné de ces atouts sociaux, le met en situation d'infériorité pour aborder sa profession. Il serait par exemple intéressant, dans le secteur de l'industrie privée, de comparer le degré de réussite de deux ingénieurs issus l'un de milieu modeste, l'autre de milieu privilégié.

Il nous faudrait donc faire le point de ce que l'École doit fournir en plus des connaissances intellectuelles ou techniques, d'une part au point de vue enseignement général, d'autre part au point de vue enseignement professionnel. Pour parvenir à ce but, je propose la mise sur pied d'une enquête s'adressant à un très large éventail de professions. Un questionnaire pourrait être établi par une commission dans le cadre de l'" Association pour la Modernisation de l'Enseignement " et envoyé à des responsables professionnels variés (directeurs d'entreprises industrielles, commerciales, agricoles, chefs de services, responsables syndi-

caux). Chacun aurait à déterminer les qualités physiques, intellectuelles et psychologiques qu'il attend des travailleurs de sa profession.

### POUR UNE TRANSFORMATION DES EXAMENS -

Dans une telle perspective, l'examen doit devenir un bilan complet des capacités de tous ordres et non plus être seulement une épreuve de barrage et de contrôle des connaissances.

Prenons l'exemple du C.E.P. Que contrôle-t-il en fait ? Admettons que dictée, questions, rédaction et problèmes constituent des tests de français et de calcul. Les interrogations d'histoire et de géographie ressemblent davantage à des questions de Radio-Circus qu'à de réels contrôles de connaissances. L'épreuve de sciences porte sur un programme tellement étendu que peu d'élèves arrivent à répondre d'une manière rigoureusement précise comme l'exigerait une telle matière.

Le C.E.P. ne contrôle donc que les connaissances intellectuelles acquises à l'école primaire, et ce assez partiellement. Quant aux autres capacités de l'enfant, il n'en est pas question. On n'arrivera tout de même pas à nous faire croire que les épreuves de chant, dessin, travail manuel et éducation physique (je pense tout particulièrement au fameux mouvement d'ensemble (sic) effectué individuellement) permettent d'évaluer les possibilités artistiques, manuelles ou physiques de l'enfant.

Des qualités d'ordre moral et caractériel dont parle M. Landucci, l'idée de tenter de les évaluer n'a même pas effleuré le législateur.

On nous répondra que demander à un examen un bilan complet est impossible. Eh bien, supprimons l'examen et remplaçons-le par autre chose. Pour ma part, je concevrais assez bien un dossier scolaire suivant l'enfant tout au long de sa scolarité, reflet de ses réussites et de ses échecs, des crises traversées au point de vue physique et psychologique. Un tel dossier pourrait comprendre :

- des documents scolaires (textes libres et dessins aux différents âges, notes sur les travaux les plus remarquables, plans de travail avec graphiques, etc...)

- des documents médicaux (fiches à établir en accord avec le Service de Santé scolaire, notes prises à la suite de maladies ou accidents).

- des documents psychologiques (tests d'intelligence, tests psycho-techniques, notes sur l'évolution du caractère et du compor-

tement, etc...)

J'envisage l'élaboration de ces dossiers en collaboration avec des spécialistes : médecins, psychologues, orienteurs professionnels.

Certes, un tel travail sera long, mais le fait de s'attaquer à la sacro-sainte institution des examens ne nous laisse-t-il pas assez de temps pour le réaliser ?

Georges DELOBBE  
Instituteur à Mouliets et Villemartin par  
Castillon-la-Bataille (Gde)